

Registre ouvert le Lundi 24 Novembre 2025 à 9 heures

Observations de M^{lle} Wong, ^{parcelle} voisine Contiguë et Agricultrice

J'ai pris connaissance de la consultation concernant le nouveau lotissement les zettes. En effet, je ne suis pas contre l'aménagement dans le but de créer des logements pour nos ressortissants locaux cependant j'ai été interpellée par des dissonances dans la documentation du projet.

• Hauteur des bâtiments

il est mentionné que les logements seront de hauteur modérées (par rapport à quoi ?) le PLU autorise à 14 m au faitage, donc 3 niveaux. Ce qui est confirmé par les croquis de la documentation de Be trames.

Problème : si des logements d'une telle hauteur sont réalisés, tout sera plus haut que ma parcelle. Il y aura un vis à vis et dévalorisation du quartier.

• Nombre de logements

il est prévu la construction de 111 logements, cela me semble exorbitant étant donné que ~~le quartier~~ le quartier Souiss blanche est à l'heure actuelle résidentiel. Par hypothèse, 5 à 6 personnes par logement additionné avec leurs invités. Nous aurions donc les 1000 personnes en bas de chez moi.

Problème : je crains fortement les conflits de voisinage. L'étude a préconisé "éduquer les populations sur le voisinage"

Cet argument me paraît particulièrement faible car les gens ne sont pas des arbres, ils déménagent et font qu'à leur tête concernant le bien être du voisinage. C'est la guerre assurée.

Aussi, il est mentionné que "la densité sera plus importante sur la partie haute du terrain" et "que l'entrée sera soignée", il n'est pas question de faire un caché misère et concentrer les gens dans des parc parkes au fond à côté de moi.

• Aménagement de ravine pour permettre liaison Souiss chaude et grande ravine à pied ou vélo.

il est mentionné "aménagement d'une piste parcours sportif" ce tracé

passer dans la ravine du territoire de l'ouest pour rejoindre sous
chaude.

Problème : Dès lors que l'on aménage un tracé sportif vers sous chaude
via la ravine, cela amène les gens à "visiter" ou
continuer via la ravine. Hors, la ravine passe chez
moi et représente plus de 80% de ma parcelle. Je ne
serais donc plus chez moi et il est hors de question que les
gens traversent chez moi. J'ai un droit à la propriété privée

o Ecologie

Dans le rapport, la faune est représentée dans cette zone et est fortement
protégée notamment le puffin tropical et oiseau Blanc, je
ne comprend pas pourquoi le projet est dimensionné ainsi car
il ne correspond pas au respect de la faune endémique.

Problème : manque des arbres, ~~travaux~~ trop de pollution
lumineuse, pollution sonore. Peut être changer la typologie
du projet. Des maisons individuelles plutôt que des
immeubles.

Forcier : Sur la parcelle AE 548, il y a une zone Agricole que
j'aimerais acheter avec la mairie pour me permettre de
mettre en valeur le territoire, le territoire de 3 bassins étant
dominé que sur ma parcelle, je suis concerné à plus de
60% par l'EBE. Cette zone Agricole me serait bénéfique
et empêcherait les nouveaux habitants de se côtoyer au
même niveau altimétrique. (la zone constructible de
la parcelle AE 548 est légèrement plus basse que la zone
agricole de cette même parcelle) Cette zone agricole de
la zone AE 548 est en revanche au même niveau que la
même. De ce fait, il serait judicieux que je récupère cette
zone, moyennant finance bien entendu. Au le Maire étant
agriculteur lui-même, j'espère de tout cœur qu'il comprend ma volonté, et
partage mon avis agricole. Je suis prêt à discuter.

Mme Laure Wong

0693923400

Le lundi 24 Novembre de 9 heures à 16 heures

Observations de M^{lle}

Projet des ZATTE est
Un projet inapproprié pour le quartier ce projet
ne répond pas aux demandes et attentes des habitants
un quartier avec une histoire et un âme ne peut
être vendu en grande partie aux étrangers son
équilibre déjà fragile peut être mise en danger.
Pour avoir assisté à une réunion dans le quartier les
avis de tout le monde se rejoignent sur un refus de se
projet. Un projet d'une telle envergure doit être monté
en concertation avec les habitants car les personnes
qui y habitent sont les mieux placées pour connaître
ce qui est bon ou pas pour un futur meilleur.

Vendredi 5 décembre 2015

Le projet des ZATTE ne semble pas adapté
au quartier. Il ne prend rien compte
des besoins réels des habitants ni l'identité
du lieu, marqué par une histoire forte
et une âme. L'équilibre déjà fragile
du quartier pourrait être compromise
J'exprime mon opposition et souhaite
l'abandon de ce projet.

Un projet de cette nature doit être
élaboré en concertation avec les habitants
car ce sont eux qui connaissent le mieux
leur cadre de vie et peuvent déterminer
ce qui est bénéfique pour l'avenir du quartier.
Une habitante du quartier très en colère.

Samеди 06 décembre 2025

Le projet pour moi sera pas bénéfique aux quartiers. Il y a déjà beaucoup de chose à faire dans le quartier améliorer déjà le quartier. Le projet concerne t'il les gens qui on pas l'argent. de faire la nature sans penser à laisser des bande vert je suis contre ce projet sans concertation avec les habitants du quartier.

Vendredi 12 Décembre 2025.

- * Habitante du quartier Grande Rivière : Je suis CONTRE ce projet!
- * Aucune consultation des habitants puis aucune information jusqu'à la découverte du panneau annonçant l'enquête (panneau d'ailleurs déposé rapidement : d'abord visible sous le kiosque puis caché rapidement dans la végétation).
- * Rôle de l'enquêteur ??? informer ? Ne présente pas les bons plans aux habitants, ne sait pas situer les bâtiments.
Rapporter les propos ~~des~~ des habitants ? Dit qu'il n'est pas là pour écrire ce qu'on lui dit, qu'il faut écrire chez soi, puis repasser lui déposer : cela dissuade les habitants de donner leur avis (une grande partie de la population n'est pas à l'aise avec l'écrit + les personnes qui seront venues une fois seront découragées et le plupart ne reviendra pas).
Neutralité ? A plutôt la posture de convaincre de l'utilité du projet dans son discours.
- * Pourquoi contre ce projet ?
 - Quartier "familial", tout le monde se connaît, dialogue, convivialité, entente, mode de vie commun.
 - identité du quartier : animaux, mode de vie commun.
 - Pour le moment quelques nouveaux arrivants au compte goutte : intégration possible → IMPOSSIBLE avec 110 logements (doublement voire plus du nombre d'habitants).

- * travaux des années de nuisances sonores et de circulation
- Après : nuisances sonores et de circulation
- Insécurité
- Destruction jeune et libre
- Aucune garantie que les personnes du quartier aient logé
- * Le projet tel qu'il est doit être abandonné.
- Une des pistes pourrait être un projet beaucoup plus petit permettant aux personnes originaires du quartier d'accéder à la propriété (location vente...).

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025-

- ~~Habitants du quartier et de la rue~~
- Je suis contre ce projet que je trouve inadapté au quartier, cela risque d'altérer l'esprit du quartier, son authenticité, son fonctionnement "familial". De plus il semble que l'enquêteur se positionne de façon pas forcément neutre, il semble plus promouvoir le projet que se positionner de façon à écouter et recevoir les habitants impartialement.
- De plus cela va occasionner énormément de nuisances sonores et autres tant le long des Arceaux (surement plusieurs années). Le projet à mon sens doit être abandonné au total pour veu pour conserver la belle vie de ce quartier.

le 30/12/2025

Ce projet d'opération mixte du littoral sud de la commune de Trois Bassins est dans l'ère du temps. En effet, nous constatons une urbanisation massive dans les Hauts et souvent le littoral est oublié.

Si ce projet abouti, il faudrait penser à un aménagement correspondant à la population du territoire, mixité entre modernisme et ruralité, penser au devenir de nos enfants, prévoir des équipements de loisirs de la petite enfance à l'adolescence, des activités pour tout un chacun : mêle de famille, personnes âgées, sportifs...

Comme questionnement : est-ce que les habitants du quartier seront prioritaires pour accéder aux logements sociaux, à l'acquisition de logements intermédiaires ? Les prix de vente seront-ils les mêmes que les régularisations faites dernièrement pour des occupants sans titre ? J'espère de tout cœur que ce projet puisse aboutir.

Autre point n'ayant pas de rapport avec ce dossier mais je tiens à m'exprimer.
Récemment la collectivité a procédé à la régularisation de la vente du terrain situé au 8 allée des Bananiers à M. René Paul ATASSY (mon frère). De mon point de vue, il y a des vices de procédure quant à cette vente. Mes parents (ATASSY J Paul / NICLIN Claudine) n'étant pas propriétaires, la mairie a demandé à mon frère d'avoir les autorisations de vente de la part de ses frères et sœurs. Mon frère a pu obtenir l'autorisation de mon frère en novembre 2024. Il m'a demandé ce document qu'en septembre 2025. J'ai donc été surprise de sa démarche et j'ai voulu savoir pourquoi ce document m'était retenu que 9 mois après. J'ai essayé d'avoir un RDV avec M. le Maire ou les adjoints... La seule réponse que j'ai eue le 10 janvier a indiqué qu'il n'y avait pas besoin de mon autorisation de vente à la personne qui occupe la maison. D'un côté, il y a eu autorisation de mon frère et de l'autre, la mienne n'était pas nécessaire. La collectivité a-t-elle 2 façons de gérer les dossiers de vente ??? D'où mon interrogation.

par les ventes futures.

De plus, la taxe foncière est au nom de
notre mère NICLIN Claudine. A aucun moment
celle-ci n'a également été associée à cette vente de
terrain.

Je ne demande pas séparation car la vente a
été déjà conclue.

J'ais j'espère une prise en compte des demandes
de vos administrés qui ont vu / subi une certaine
injustice administrative.

Dans l'attente de voir l'issue de ce projet,

Cordialement

Amandine ANASSY

(0692 83 83 24)

ayant grandi dans le
quartier

Claudine NICLIN

0692 34 13 40

(en attente d'un logement
sur le secteur !!!)